



Arrêt de la garde alternée

Par gigsab

Bonjour,

Quand il y a un renvoi contradictoire et que les conclusions sont parlantes, est ce que le juge peut se prononcer sans attendre les conclusions de l'autre avocat ?

Est ce que Les preuves comme les courriels, les sms datant de 3 ans en arrière, sont-elles acceptables ?

En vous remerciant de vos réponses,

Bonne journée

Cordialement, Sabrina